NB : En ce qui concerne les patients accueillis à Nanterre (au CHAPSA notamment), inconnus des secteurs d'Ile de France ou d'ailleurs, on ne peut désigner systématiquement les secteurs de l'hôpital de Nanterre. Ces patients seront répartis :

- par le CPOA, entre les secteurs parisiens, s'ils ont été recueillis à Paris ;
- par le CASH, entre les secteurs des Hauts de Seine et les secteurs des sept autres départements, en fonction des règles fixées dans ces départements.

- **pour les patients qui n'ont pas leur domicile en Ile de France,**
  - les patients ayant déjà été pris en charge par un secteur francilien au cours des cinq années précédentes relèvent de ce secteur ;
  - pour les autres patients, c'est le lieu de contact avec le patient, généralement l'hôpital général, qui est retenu pour définir le secteur compétent. C'est à ce secteur qu'il appartiendra ensuite d'assurer, le cas échéant, la continuité des soins avec le secteur du domicile du patient.

Cas particulier des détenus

Les détenus hospitalisés d'office au titre de l'article D.398 du code de procédure pénale sont pris en charge par l'hôpital de rattachement de l'établissement pénitentiaire.
Il appartient à l'établissement de déterminer les règles internes de répartition des patients entre secteurs.

Les ex-détenus soignés au titre de l'article L. 122.1 du code de procédure pénale sont pris en charge par leur secteur d'origine. Par « secteur d'origine », on entend :

- le secteur ayant suivi le patient avant son incarcération ;
- le secteur du domicile (si ce domicile existe toujours)– même si le patient n'était pas suivi.

Les patients au domicile indéterminé qui n'ont pas été suivis par un secteur au cours des cinq années précédentes sont répartis entre les secteurs du département où est implantée la prison, selon une règle définie par la DDASS concernée.

Cas particulier des mineurs

Le secteur est désigné en fonction du domicile des parents ou de la personne détenant l'autorité parentale.

17-19 Place de l'Argonne - 75019 PARIS - téléphone : 01 40 05 68 87 ou 90 - fax 01 40 05 39 4

25/11 '03 16:35 TEL 01445490 60 1ER PIJ NAZARETH 03